

COMPTE-RENDU N° 7/16
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIERE (Proc.), VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, PAILLARD, PINGON

Excusés : LANOY (Proc. à BUSSIERE), DRUET

Absent : CHEVALIER M.

Secrétaire séance : Guy MIGER

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 24 octobre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Au vu des diverses réunions souvent organisées le mardi en soirée et pour une meilleure efficacité, le Maire propose aux élus de programmer les séances du conseil municipal le lundi soir au lieu du mardi. Mesdames BUSSIERE, RICHARD, GIET et M. LANOY n'y sont pas favorables pour des raisons personnelles. Pour autant, le maire décide de fixer les réunions le lundi soir.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- **SINISTRE du 31 décembre 2015** : le Maire fait lecture du jugement suite à l'audience du 24 juin 2016 au Tribunal correctionnel de Dole. La Commune s'étant portée partie civile, une nouvelle audience a eu lieu le jeudi 8 septembre 2016 à Lons le Saunier pour réclamer les dommages du préjudice. Le Conseil Municipal autorise : - le Maire à se porter partie civile dans cette affaire en tant que représentant de la Commune, à signer tout document relatif à cette affaire, à demander le remboursement du préjudice subi. Délibération votée à l'unanimité.

II COMMISSION DE SECURITE DU BOWLING : Avis défavorable – Suite à donner – dépôt d'autorisation de travaux non conforme :

Des anomalies ont été relevées par la commission de sécurité au bowling de Brevans, d'où un avis défavorable émis en mars 2016. Aucun document prouvant les mises en conformité n'étant parvenu à la mairie à ce jour, le bowling pourrait tomber sous le coup d'une fermeture administrative. L'absence par les gérants du bowling de demandes d'autorisation de travaux après mise en demeure par la mairie pourrait conduire à des poursuites judiciaires. Après délibération, le conseil a décidé d'intimer au gérant du bowling de se mettre en règle administrativement avec la commune, concernant tous les travaux entrepris sur le site. Le Maire n'a pas participé au vote ni aux débats. Il s'était retiré de la salle. Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

III AVENUE EISENHOWER : Présentation du dossier – Effacement des réseaux – Calendrier – Point financier :

Le conseil municipal lance les travaux d'aménagement des abords de l'Avenue Eisenhower (évacuation des eaux pluviales, voie de cheminement et stationnement) les abords seront réalisés avec un revêtement sablé et non enrobé. Le lancement des appels d'offres s'effectuera fin d'année 2016 début 2017. Une demande de subvention est sollicitée auprès du conseil départemental sous couvert du conseiller départemental du canton d'Authume. Une réflexion est en cours sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Une réunion de présentation du projet sera organisée pour les habitants de la commune. La commission travaux se réunira avant la séance du conseil municipal d'octobre 2016. Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de l'ESTJ (Engagement de Solidarité pour les Territoires Jurassiens) auprès du conseil départemental du Jura pour ces travaux. Délibération acceptée à l'unanimité.

Aménagement des quais de bus : ces travaux, mandatés par le Grand Dole, ont été réalisés en ne prenant en compte que partiellement nos demandes : Un abribus de chaque côté de l'Avenue avait été sollicité, seule une casquette côté Dole a été mise en place. Pas d'éclairage au droit du passage piéton. Lors d'une rencontre avec le Maire de Dole, celui-ci devait réaliser une étude pour la mise en place de feux tricolores dits « récompenses », pas de réponse à ce jour. Le Conseil municipal mandate le Maire pour adresser une lettre à M. le Président du Gd Dole afin de lui soumettre nos doléances et inquiétudes pour la sécurité des enfants.

IV BOIS : Délivrance de l'affouage :

Au vu du peu de houppiers disponibles pour effectuer un affouage sur 2016-2017, et en accord avec l'ONF, il n'y aura pas d'affouage pour cette période. En 2017-2018, ces houppiers viendront en complément de la parcelle 9 qui sera à couper. Le conseil municipal décide de délivrer aux affouagistes la parcelle 9 pour l'exercice 2017 et de nommer comme garants : M. GINDRE Denis, M. PAILLARD Alain, M. BUDIN Gilles. Délibération votée à l'unanimité.

V TAXE ASSAINISSEMENT : Demande d'exonération de la taxe d'assainissement d'un administré :

A la demande d'un administré d'une exonération de taxe assainissement sur sa facture d'eau, le compteur servant uniquement pour soigner ses chevaux, le conseil municipal accepte cette requête et prendra contact avec les services de la Sogedo pour modifier cette situation avec effet au 1^{er} novembre 2016.

VI ORDURES MENAGERES : Taxe ou Redevance incitative :

Suite à l'enquête menée par le Maire d'Eclans-Nenon, une étude a été réalisée pour évaluer le changement de facturation apporté par le passage de la Taxe des ordures ménagères (TEOM) qui est fondée sur le foncier bâti et la Redevance qui s'appuie sur le nombre de personnes dans le foyer ainsi que le passage à l'incitatif. Les chiffres montrent clairement l'injustice du système de la Taxe d'Ordures ménagères. Le Conseil Municipal soutient la démarche du groupe d'élus et citoyens du Grand Dole et souhaite la mise au vote de la tarification incitative au conseil communautaire du 6 octobre 2016.

VII TRANSPORT : Modification au 1^{er} septembre 2016 : Problèmes - abribus :

Au vu des nouveaux horaires des bus au 1^{er} septembre 2016, Le conseil municipal d'Eclans Nenon a délibéré en demandant de prendre les dispositions nécessaires pour qu'entre la fin des cours du collège Ledoux et l'arrivée au terminus d'Eclans Neron, la durée du trajet dans le bus soit réduite. Le conseil municipal soutient la démarche de cette commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan Eclairage Public** : une diminution progressive de la consommation grâce à la rénovation du matériel associé à la coupure nocturne est constatée malgré l'augmentation des tarifs en électricité. Le fournisseur travaillant avec une méthode d'estimation pour le paiement des factures, la diminution du coût sera plus visible début 2017. Un point sera de nouveau effectué à cette période.
- **Convention avec une nouvelle association communale** : le Maire informe que l'association communale « La bienveillance » souhaite réaliser une activité intitulée « Le Yoga du Rire ». Cette activité aurait lieu le jeudi soir. Au vu du peu de disponibilité de la salle polyvalente, le conseil municipal autorise cette association à pratiquer son activité dans la salle des associations. Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Présidente en précisant que la salle devra être rendue propre après utilisation. Délibération votée à l'unanimité.
- **Contrôle de légalité sur la délibération du conseil municipal du 7 juin 2016** se prononçant contre la délibération du conseil communautaire du 19 mai 2016 actant l'arrêt de la procédure de modification du PLU de Brevans prescrite le 30 mars 2015 : le contrôle de légalité a transmis un courrier en mairie informant que la délibération de la commune est sans effet sur la décision du conseil communautaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Fibre optique : le bureau communautaire du Grand Dole a proposé pour Brevans le déploiement du très haut débit (fibre optique) au cours de l'année 2016.
- Centenaire de la Première guerre mondiale : appel à projets pour l'année 2017 : dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, la mission du Centenaire renouvelle le lancement de son appel à projets dans tous les départements français. Le conseil municipal souhaite que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte ce dossier.
- Réunion d'informations DDT/AMJ : le maire propose aux conseillers de participer à cette réunion à Dampierre le 5 octobre 2016 sur la Loi ALUR et la Loi NOTRe dans le domaine de l'urbanisme, l'eau et l'assainissement. Mme BUSSIERE y participera.
- PLUi : le Maire informe que M. GINDRE se rendra à la réunion sur le thème « Agriculture et forêt » le mardi 13 septembre 2016.
- Conférence débat : le Maire informe qu'une conférence sur le thème « Politiques locales d'égalité entre les femmes et les hommes – Agir dans les territoires » aura lieu à Damparis le jeudi 22 septembre 2016.
- Notification du Fonds Départemental de péréquation : La Préfecture nous a notifié que la commune percevrait au titre de 2016 la somme de 8061.89 €.
- Dépôt d'immondices : M. BUSSIERE a trouvé le 27 juillet dernier, un dépôt d'immondices au bois des Ruppes. M. GINDRE a porté plainte en gendarmerie. Affaire à suivre.
- Subvention : les restaurants du cœur remercient la commune pour la subvention versée en 2016.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- Mme BUSSIERE remercie au nom de l'ANACR les membres du conseil municipal et les personnes présentes le jour de la cérémonie du bois des Ruppes pour l'aide apportée à la préparation de cette dernière et au vin d'honneur
- M. GINDRE invite les élus à se rendre sur le terrain de Mme MARLIN, acheté récemment par la commune, pour voir le défrichage réalisé par lui-même avec l'aide des employés communaux et de l'entreprise SAGET.
- M. VALCHER informe qu'une voiture, stationnée rue marlin, ne bouge pas de l'emplacement depuis plusieurs semaines .M. GINDRE se rendra sur les lieux.
- M. SEIGNEZ informe qu'une réunion du syndicat des eaux est prévue le 21 septembre prochain.
- M. GINDRE informe que la réfection du chemin de la prairie d'assaut s'est terminée à la fin août et que des véhicules tout terrain de loisirs fréquentent ce chemin à vive allure au risque de le détériorer rapidement.

Séance levée vers 22 H 20

Le Maire, G. FUMEY